



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



18 Septembre 2024

COMMUNIQUE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a le plaisir d'informer les fondateurs et les responsables des médias privés que la somme de **Trois milliards six cent trente-trois millions trois cent quarante-cinq mille francs guinéens (3.633.345.000GNF)** accordée aux médias privés par le Gouvernement au titre de la subvention de l'exercice 2024, est disponible.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) invite les associations de presse à procéder à la répartition de ladite subvention, sur la base de critères objectifs et à fournir à la HAC la liste des ayants droit et les montants attribués à chaque organe.

La Haute Autorité de la Communication saisit l'occasion pour adresser ses remerciements au **Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées et au Gouvernement** pour l'aide apportée aux médias privés.

La HAC sait compter sur la rigueur qui doit caractériser la répartition de la subvention entre tous les ayants droit.

Conakry, le 18 septembre 2024

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO

Guinée